



COMMUNE DE CHAZEY-BONS
Département de l'Ain

ARRETE MUNICIPAL N° A-10-01-2026

Portant interdiction temporaire de stationnement sur une partie du parking de la salle des fêtes
Manifestion Octobre Rose des 10 et 11 octobre 2026

Le Maire de la Commune de CHAZEY-BONS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2,

VU le Code de la route, notamment ses dispositions relatives au stationnement et à la signalisation routière ;

CONSIDERANT l'organisation d'une manifestation dans le cadre d'**Octobre Rose des 10 et 11 octobre 2026** ;

CONSIDERANT qu'il convient, pour assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de la manifestation, de neutraliser temporairement une partie du parking de la salle des fêtes située sur le côté de l'entrée de service, face à la RD 1504.

ARRETE

Article 1er : À l'occasion de la manifestation organisée dans le cadre d'Octobre Rose, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la partie du parking de la salle des fêtes située sur le côté de l'entrée de service de la salle des fêtes, face à la RD 1504, du samedi 10 octobre 2026 à 8h00 au dimanche 11 octobre 2026 à 18h00.

La zone concernée sera matérialisée par la mise en place de barrières.

Article 2 – La signalisation réglementaire nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place par les services de la commune.

Des barrières seront disposées afin de matérialiser la zone neutralisée et d'empêcher le stationnement des véhicules pendant la durée de la manifestation.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de CHAZEY-BONS et sur le site internet.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera transmise aux services de gendarmerie et aux services d'incendie et de secours.

Fait à Chazey-Bons, le 1^{er} octobre 2026.

Le Maire,
Philip DALLEMENT.

